

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20121129-2012\_B425-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2012  
Date de réception préfecture : 05/12/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2012  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2012\_B425**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché de travaux n°11M0105 de l'entreprise Léon Grosse - Chapelle des Pénitents Blancs - Annexe du Musée Granet**

Le 29 novembre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Halle des Sports de Venelles, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 novembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Étaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard

**Excusé(e)s :**

BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_14**

**BUREAU DU 29 NOVEMBRE 2012**

Rapporteur : Jean BONFILLON

**Thématique : Commande Publique**

**Objet : Autorisation de signer un avenant n°1 au marché de travaux n°11M0105 de l'entreprise Léon GROSSE – Chapelle des Pénitents Blancs – Annexe du Musée Granet**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation de la chapelle des pénitents blancs.

Les travaux en cours de réalisation devront permettre à ce bâtiment, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, de répondre à sa nouvelle destination d'extension du musée Granet.

Les travaux ont débuté au mois de novembre 2011 et se termineront au cours du dernier trimestre 2012 pour laisser place aux travaux d'aménagement scénographique afin de permettre une ouverture au 13 juin 2013.

Un avenant au marché attribué à l'entreprise Léon Grosse pour la réhabilitation de la Chapelle est nécessaire pour tenir compte des modifications des prestations intervenues suite à des sujétions imprévues au diagnostic archéologique, à la démolition, à des modifications de prestations voulues par le CMRH et l'ABF, à la mise au point entre les maîtrises d'œuvre bâtiment et scénographie, à la volonté d'optimiser le marché.

## **Exposé des motifs :**

Par délibération du 24 juin 2010, le Conseil de Communauté reconnaissait, au titre de sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », l'intérêt communautaire de la Chapelle des Pénitents Blancs comme extension du Musée Granet et actait son transfert par la ville d'Aix-en-Provence.

Cet édifice est destiné à accueillir les œuvres de la Fondation Jean et Suzanne Planque à compter de 2013, année de Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture.

Le transfert de l'équipement a emporté le transfert du marché de maîtrise d'œuvre contracté par la ville d'Aix-en-Provence.

Le Conseil Communautaire a prononcé la réception de l'APD par la délibération n°2011 B204 du 19 mai 2011. A la suite de cette délibération qui autorise Madame le Président à signer la convention relative à la réalisation d'un diagnostic archéologique établie en réponse à l'arrêté Préfectoral n°6321 du 17 novembre 2010, les services de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix ont procédé au lancement d'un marché de démolition avec deux objectifs :

- Prendre de l'avance sur les opérations de restauration dans le contexte d'une opération très contrainte en matière de calendrier permettant :
  - de compenser d'éventuelles découvertes archéologiques nécessitant une intervention plus longue,
  - de bénéficier du permis de démolir qui était délivré et dont le délai de recours était échu,
  - de permettre des repérages supplémentaires sur les structures conservées.
- De mettre à disposition du service archéologie de la ville d'Aix en Provence des moyens humains et matériels dus au titre de la convention.

Suite à la Commission de Consultation des Entreprises du 29 Avril 2011, la Communauté a notifié le 25 mai 2011 le marché n°111JPA006 de démolition de la chapelle des pénitents blancs à l'entreprise SO.TE.MAC avec un ordre de service de démarrage du maître d'œuvre, le groupement BERNARD / DURAND / SETOR, au 6 Juin 2011. La mise en œuvre de ce marché de démolition et de la surveillance des travaux par le service archéologie de la ville d'Aix en Provence a permis de mettre en évidence la présence :

- de plusieurs sépultures sur la périphérie de la nef sur l'emprise d'éléments technique de climatisation,

- d'un caveau au niveau du cœur de la nef présentant un risque de sécurité (effondrement) pour le personnel présent sur site,
- de nombreux vestiges (calades, éléments de sols, caniveau) sur les collatéraux ouest,

L'ensemble de ces découvertes a induit une prolongation du diagnostic de fouilles jusqu'à mi janvier 2012 (fin initiale du diagnostic prévue en septembre 2011), afin de permettre le relevé de ces éléments et le prélèvement des ossements par un anthropologue permettant ainsi le comblement, ou le cas échéant le terrassement, des sépultures.

En parallèle de cette première phase de chantier :

- le maître d'œuvre bâtiment, le groupement BERNARD / DURAND / SETOR, a procédé à la rédaction et mise au point du marché de travaux relatif à la réhabilitation de la chapelle des pénitents blancs, objet du présent avenant, pendant les mois de mai et juin 2011,
- le scénographe SALUCES / ATTENTION MOUVEMENT, dont le marché a été notifié le 22 novembre 2011, a réalisé ses prestations conduisant notamment à des ajustements techniques avec le maître d'œuvre bâtiment.

La délibération n°2011\_B353 du 7 octobre 2011 autorise Madame la présidente à signer le marché 11M0105 relatif aux travaux de réhabilitation de la chapelle des pénitents blancs attribué à l'entreprise Léon GROSSE pour un montant global et forfaitaire de 3 094 000,00 € HT. Ce marché a été notifié le 4 novembre 2011.

#### Présentation de l'avenant n°1 au marché Léon GROSSE :

##### ➤ Éléments ayant conduit à la solution d'un avenant

Les différentes origines des prestations modificatives qui ont conduit à la rédaction de cet avenant sont réparties en cinq groupes :

- **Sujétions imprévues** : les prestations de réhabilitation de la toiture ont été modifiées pour des raisons qui n'étaient pas prévisibles lors de la rédaction du dossier de consultation. En effet lors de la mise en œuvre des échafaudages pour la réfection des façades extérieures, il a été constaté une détérioration avancée des têtes de murs. Sur la base de cette découverte il a été procédé à la dépose partielle de la couverture de la chapelle afin de diagnostiquer l'origine de la dégradation.

Une fois la tête de mur complètement accessible, il a été constaté que ces dernières avaient perdu leur tenue sur une hauteur de 50 cm imposant leur reprise

Cette prestation n'a pu être anticipée par le maître d'œuvre pour trois raisons :

- l'aspect des murs à l'intérieur du bâtiment (visible depuis les combles) ne présentait pas de pathologie,
  - la face extérieure des murs (situés au dessus d'habitations construites entre les contreforts pour la façade Est et au dessus d'une toiture pour la façade Ouest) n'était accessible qu'au prix d'échafaudage hors d'échelle budgétairement (plusieurs dizaine de milliers d'euros),
  - la tête de mur n'était accessible que dans le cadre d'un essai destructif qui ne se justifiait pas au vu de l'aspect intérieur des murs.
- **modifications de prestations liées au diagnostic archéologique** : comme indiqué précédemment le diagnostic archéologique a mis à jour des vestiges ayant induit des modifications de prestations qu'il n'a pas été possible d'inclure dans l'appel d'offre de travaux initial (remblaiement des fouilles sous le futur dallage, ...)
  - **modifications de prestations liées à la démolition** : les prestations de démolitions ayant pris fin après la remise des offres pour le marché de réhabilitation attribué à Léon GROSSE, il n'a pas été possible de modifier le dossier de consultation afin d'inclure les différentes modifications induites par les travaux de démolitions ;
  - **modifications de prestations voulues par les services de l'Etat (Conservateur Régional des Monuments Historiques et Architectes des Bâtiments de France)** : conformément au permis de construire obtenu pour la restauration du bâtiment, le maître d'œuvre a soumis les aménagements réalisés au CRMH qui a dans certains cas demandé des modifications de prestations au titre de l'exercice du contrôle scientifique et technique dont il a la charge conformément au décret 2009-750 du 22 juin 2009. A titre d'exemple il a été demandé une modification de la granulométrie des enduits intérieurs ou le remplacement du doublage peint de l'avant nef par un enduit traditionnel à la chaux identique à celui de la nef ;
  - **mise au point entre les maîtrises d'œuvre bâtiment et scénographie** : en cours d'opération la Communauté du Pays d'Aix a dû faire face à la défaillance d'un premier scénographe. La résiliation de ce marché et sa remise en concurrence ont permis de retenir un nouveau prestataire. Ce dernier bien que récupérant un maximum d'éléments de conception existant, a dû demander certaines adaptations bâtementaires pour que la scénographie puisse être correctement mise en œuvre ;

- **modifications de prestations techniques pour optimisation du marché** : afin d'éviter un déséquilibre financier du marché, il a été demandé au maître d'œuvre de trouver des sources d'économie sans réduire la qualité de la restauration de l'édifice.

➤ Contenu et négociation de l'avenant

Pour chacune des fiches modificatives, retenues dans le cadre de la rédaction de l'avenant ci-joint, une liste de travaux à modifier ou à intégrer au marché a été établie et conclue selon le processus suivant :

- le maître d'œuvre, composé du groupement BERNARD / DURAND / SETOR, a présenté la justification de ces modifications à la Communauté du Pays d'Aix;
- suite à l'accord de principe de la Direction des Bâtiments de la CPA il a fait procéder à un premier chiffrage par l'entreprise titulaire du marché,
- une mise au point et choix définitif des prestations entre la Direction des Bâtiments de la CPA et le maître d'œuvre,
- une négociation entre maître d'œuvre et entreprise, chaque étape de la négociation est marquée par un chiffrage de l'entreprise,

La négociation a été menée sur plusieurs points :

- sur les quantités lorsqu'il s'agissait de prix prévus dans le cadre du marché ;
- sur la nature exacte des prestations nouvelles et sur les possibilités d'optimisation sur certains postes tels que les échafaudages

La somme de l'ensemble des devis initiaux (hors prestations refusées) est de 652 332,98 € HT qui a pu être ramenée à 486 833,04€ HT après négociation entre l'ensemble des parties. La négociation a donc permis de réduire le montant de l'avenant de 25,37 %. Le montant après négociation de cet avenant représente une augmentation du montant du marché de 15,73 % et se répartit, selon les différentes natures de modifications évoquées précédemment, comme suit :

Origine modification	Montant avenant	% de variation du marché
Archéologie	17 438,22 € HT	0,56 %
Aléas démolition	20 136,09 € HT	0,65 %
Aménagement scénographique	214 375,05 € HT	6,93 %
Modifications techniques	95 976,72 € HT	3,10 %
Imprévus	67 267,28 € HT	2,17 %
Modification CRMH	71 639,68 € HT	2,32 %
<b>Total</b>	<b>486 833,04 € HT</b>	<b>15,73 %</b>

Ainsi l'évolution du marché se synthétise comme suit :

Ancien montant du marché :	3 094 000,00 € H.T.
Prestations en plus value :	810 632,68 € H.T.
Prestation en moins value :	323 799,64 € H.T.
Nouveau montant du marché :	3 580 833,04 € H.T.
<b>% de variation :</b>	<b>15,73 %</b>

Un permis modificatif, instruisant notamment le passage du classement ERP d'une 4<sup>ème</sup> catégorie vers une 5<sup>ème</sup>, est en cours d'instruction. En cas d'un avis favorable, ce changement induira un avenant n°2 pour le marché n°11M105 représentant une moins value déjà négociée à 77 398,64 € HT soit, - 2,5 %.

- **Délai**

L'augmentation du délai contractuel afin d'intégrer les prestations supplémentaires ci avant a été négocié à cinq semaines seulement, grâce à une bonne intégration des différentes tâches dans le calendrier d'exécution des travaux.

L'avenant n°1 a été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 16 novembre 2012 qui a donné un avis favorable.

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés public pris en son article 20;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la délibération n° 2010 A 125 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 portant transfert de la Chapelle des Pénitents Blancs,

VU la délibération n° 2011\_B204 du 19 mai 2011 du Bureau Communautaire approuvant la réception de l'Avant Projet Définitif- Convention relative à un diagnostic archéologique- Avenants n°1 et n°2 aux marchés de maîtrise d'œuvre n°10 M083 et n° A7150,

VU la délibération n°2011\_B353 du Bureau Communautaire du 7 Octobre 2011 autorisant à signer le marché de travaux relatif à la réhabilitation de la chapelle des pénitents blancs à Aix en Provence (n°11M0150) ;

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 16 novembre 2012 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°1 au marché 11M0105 relatif aux travaux réhabilitation de la chapelle des pénitents blancs à Aix en Provence d'un montant de 486 833,04 € HT, soit + 15,73%, portant le montant total du marché initial de 3 094 000,00 € HT, soit 3 580 833,04 € H.T.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché 11M0105 relatif aux travaux réhabilitation de la chapelle des pénitents blancs à Aix en Provence tel que présenté en annexe ;
- **DIRE** que les dépenses résultant de cette opération conformément à l'Autorisation de Programme seront imputées sur les crédits d'investissement de la Communauté du Pays d'Aix, opération 2317, AP/CP DI 480 AP.



TRAVAUX DE REHABILITATION  
CHAPELLE DES PENITENTS BLANCS  
AIX EN PROVENCE

AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°11 M 105 du 04 novembre 2 011

**MAITRE D'OUVRAGE :**  
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

**MAITRE D'ŒUVRE :**  
GROUPEMENT CONJOINT NON SOLIDAIRE :

**J.P. BERNARD**, Architecte d.p.l.g. Mandataire  
3 bd Aristide Briand  
13100 AIX EN PROVENCE

**J. DURAND**, Architecte d.p.l.g.  
3 bd Aristide Briand  
13100 AIX EN PROVENCE

**B.E. SETOR**  
350 av. du Club Hippique  
Le Présidium A  
13090 AIX EN PROVENCE

**TITULAIRE DU MARCHÉ :**  
**LEON GROSSE PROVENCE**  
75 rue Marcellin BERTHELOT  
ZI Les Milles  
BP 386  
13 799 Aix-en-Provence Cedex 3

**AVENANT AU MARCHE DE DEMOLITION A LA CHAPELLE DES PENITENTS BLANC  
A AIX EN PROVENCE**

**ENTRE**

**La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix**  
CS 40868  
13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

**d'une part,**

et,

**La Société LEON GROSSE PROVENCE,**

Domiciliée 75 rue Marcellin BERTHELOT - ZI Les Milles - BP 386 - 13 799 Aix-en-Provence Cedex 3

Immatriculée au RCS de Chambéry sous le n°B 745 420 653

représentée par Monsieur BOTTERO, directeur d'agence  
dûment habilité à cet effet

**d'autre part,**

Marché n° 11 M 105

Date de notification du marché : 04 novembre 2011

Montant H.T. du marché initial : 3 094 000,00 €

Nouveau montant H.T. du marché : 3 580 833,04 €

Le présent avenant comporte 30 feuillets numérotés de 3 à 36.

Etant préalablement exposé que :

Par délibération du 24 juin 2010, le Conseil de Communauté reconnaissait, au titre de sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », l'intérêt communautaire de la Chapelle des Pénitents Blancs comme extension du Musée Granet et actait son transfert par la ville d'Aix-en-Provence.

Cet édifice est destiné à accueillir les œuvres de la Fondation Jean et Suzanne Planque à compter de 2013, année de Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture.

Le conseil communautaire a prononcé la réception de l'APD par la délibération n°2011 B204 du 19 mai 2011. A la suite de cette délibération qui autorise Madame le Président à signer la convention relative à la réalisation d'un diagnostic archéologique établie en réponse à l'arrêté Préfectoral n°6321 du 17 novembre 2010, les services de la Communauté d'Agglomération ont procédé au lancement d'un marché de démolition avec deux objectifs :

- Prendre de l'avance sur les opérations de restaurations dans le contexte d'une opération à flux tendu permettant :
  - de compenser d'éventuelles découvertes archéologiques nécessitant une intervention plus longue,
  - de bénéficier du permis de démolir qui était délivré et dont le délai de recours était échu,
  - de permettre des repérages supplémentaires sur les structures conservées.
- De mettre à disposition du service archéologie de la ville d'Aix en Provence des moyens humains et matériels dus au titre de la convention.

Suite à la Commission de Consultation des Entreprises du 29 Avril 2011, la Communauté a notifié le 25 mai 2011 le marché n°111JPA006 de démolition de la chapelle des pénitents blancs à l'entreprise SO.TE.MAC avec un ordre de service de démarrage du maître d'œuvre, composé du groupement BERNARD / DURAND / SETOR, au 6 Juin 2011. La mise en œuvre de ce marché de démolition et de la surveillance des travaux par le service archéologie de la ville d'Aix en Provence a permis de mettre en évidence la présence :

- de plusieurs sépultures sur la périphérie de la nef sur l'emprise d'éléments techniques de climatisation,
- d'un caveau au niveau du cœur de la nef présentant un risque de sécurité (effondrement) pour le personnel présent sur site,
- de nombreux vestiges (calades, éléments de sols, caniveau) sur les collatéraux ouest,

L'ensemble de ces découvertes a induit une prolongation du diagnostic de fouille jusqu'à mi janvier 2012 (fin initiale du diagnostic en septembre 2011), afin de permettre le relevé de ces éléments et le prélèvement des ossements par un anthropologue permettant ainsi le comblement, ou le cas échéant le terrassement, des sépultures.

En parallèle de cette première phase de chantier :

- le maître d'œuvre bâtiment, composé du groupement BERNARD / DURAND / SETOR, a procédé à la rédaction et mise au point du marché de réhabilitation de la chapelle des pénitents blancs, objet du présent avenant, pendant les mois de mai et juin 2011,
- le scénographe, dont le marché a été notifié le 22 novembre 2012, réalise ses prestations conduisant notamment à des ajustements techniques avec le maître d'œuvre bâtiment, composé du groupement BERNARD / DURAND / SETOR,.

La délibération n°2011\_B353 du 7 octobre 2011 autorise Madame la présidente à signer le marché 11M0105 relatif au lot unique pour la réhabilitation de la chapelle des pénitents blancs à Aix en Provence attribué à l'entreprise Léon GROSSE pour un montant global et forfaitaire de 3 094 000,00 € HT. Ce marché a été notifié le 4 novembre 2011.

L'exposé ci-après donne les différentes origines des prestations modificatives du marché 11M105 relatif à la réhabilitation de la chapelle des pénitents blancs, qui sont présentées dans ce mémoire qu'il est possible de répartir selon 5 groupes :

- sujétions imprévues,
- modifications de prestations liées au diagnostic archéologique,
- modifications de prestations liées à la démolition
- modifications de prestations prescrites par les services de l'Etat (Conservateur Régional des Monuments Historiques et Architectes des Bâtiments de France) lors du suivi des travaux (cf décret 2009-750 du 22/06/2009),
- mise au point entre les maîtrises d'œuvre,
- modifications de prestations techniques pour simplification du projet pour équilibrage financier du marché.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT**

Le présent avenant a donc pour objet de :

- d'augmenter le montant du marché faisant passer le montant initial de 3 094 000,00 € HT à 3 580 033,04€ HT,
- de prolonger les délais d'exécution de 35 jours calendaires.

## ARTICLE 2. - NATURE DES MODIFICATIONS APPORTEES

### Fiche modificative n°1 : Mise en place d'une protection des sols et murs dans les parties collatérales ouest.

#### **Contexte de la modification :**

Lors du phasage des travaux il a été décidé de maintenir la toiture existante sur les collatéraux Ouest. Ce maintien répondait à deux contraintes :

- Maintenir la fonction de protection contre les eaux de pluie du mur mitoyen, évitant tout risque d'inondation.
- Assurer la protection des fouilles archéologique se déroulant dans cette zone.

A l'occasion de la réalisation du diagnostic archéologique, les services de la ville ont procédé à des recherches venant affleurer les des fondations des ouvrages de charpente imposant la dépose de la toiture plus tôt que prévu. Afin de prévenir tout risque d'inondation du voisinage il a été décidé de faire réaliser une protection des sols par la mise en œuvre d'une chape de béton avec récupération des eaux pluviales et évacuation dans le réseau collectif.

#### **Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°1 quarto :**

<b>Protection des sols</b>	<b>6 631,30 € HT</b>
Remblais des fouilles archéologiques, y compris compactage	1 332,80 € HT
Terrassement et création de forme de pente dans la plate forme, y compris	1 794,00 € HT
Mise en place des 4 regards EP en provisoire, y compris raccordement	560,00 € HT
Coulage d'un béton de propreté sur l'ensemble de la surface avec façon de caniveau vers les regards, ep = 5cm	2 944,50 € HT
<b>Démolition et évacuation en décharge du béton de propreté</b>	<b>2 368,70 € HT</b>
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>9 000,00 € HT</b>

### Fiche modificative n°2 : Déblais et remblais de fouilles archéologiques.

#### **Contexte de la modification :**

Comme indiqué précédemment le diagnostic archéologique a révélé :

- plusieurs sépultures sur la périphérie de la nef sur l'emprise d'éléments techniques de climatisation,
- un caveau au niveau du cœur de la nef présentant un risque de sécurité (effondrement) pour le personnel présent sur site,
- de nombreux vestiges (calades, éléments de sols, caniveau) sur les collatéraux ouest.

Ces découvertes, et donc les prestations qui en ont découlé, n'étaient pas anticipables ; en effet un premier diagnostic réalisé en 2008 ne suggère pas la présence d'éléments aussi prégnants dans la chapelle. De plus la campagne de travaux réalisée en 1970 pour l'aménagement du petit palais des congrès, réalisés aux mêmes altimétries que celles du projet n'avaient fait l'objet d'aucune déclaration ou relevé. L'implantation de ces éléments à des emplacements prévus pour la réalisation d'éléments techniques (fondations, gaines d'air) a induit l'intervention d'un anthropologue afin que les sépultures soient prélevées et inventoriées.

S'ajoute à ces vestiges la réalisation de trois tranchées de volume important, réalisée à la demande du service archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). L'objectif était de faire des recollements de niveaux stratigraphiques du bâtiment et du quartier. Ces éléments ont pour conséquence :

- la suppression de prestations au lot démolitions (terrassement dans la zone du caveau central et mise à la cote finale des éléments le jouxtant) qui ont été transféré vers le lot restauration du bâtiment afin de garantir la tenue des remblais,
- la nécessité de remettre à la cote de -0,5m la plateforme générale du chantier et la reconstitution d'un fond de forme acceptable. En effet la découverte des différents éléments cités précédemment ont conduit les services archéologie à descendre sous la cote des -,05 m qui était indiqué comme une limite dans la convention relative à la réalisation d'un diagnostic archéologique établie en réponse à l'arrêté Préfectoral n°6321 du 17 novembre 2010.

La convention relative à la réalisation du diagnostic archéologique prévoit que l'ensemble des moyens techniques (engins de levage et de terrassement) ainsi que la remise en état des lieux restent à la charge du maître d'ouvrage.

**Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°2 bis :**

<b>Remblais des fouilles archéologiques en matériaux type ballast 40/60 (ou plus), couche supérieure de finitions en 0/31,5 compris dans le marché.</b>	<b>3 677,09 € HT</b>
Caveau central (2.8x2.6x2.45m),	1 720,56 € HT
Sondage dans la zone WC/garage maintenance (1.5x5x1.4m)	1 013,04 € HT
Fosse en béton remblayée en partie par le lot démolition (1.6x6x1m)	943,49 € HT
<b>Evacuation et mise en décharge des gravats se trouvant dans les locaux WC/garage maintenance.</b>	<b>2 131,50 € HT</b>
<b>Mise à la cote de la plate forme autour du caveau central, évacuation et mise en décharge des déblais</b>	<b>874,63 € HT</b>
Terrassement (40m²x0.2m)	599,13 € HT
Réglage de la plate forme à -50cm	275,50 € HT
<b>Démolition et évacuation des regards salle 7, y compris la conduite diamètre 200</b>	<b>1 170,00 € HT</b>
<b>Ecrêtement de la tête de mur de la fosse en béton</b>	<b>585,00 € HT</b>
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>8 438,22 € HT</b>

**Fiche modificative n°3 : Aléas de chantier suite à démolition.**

**Contexte de la modification :**

Lors de la première phase du chantier, les démolitions ont révélé certains éléments de constructions non visibles lors des études du maître d'œuvre. Sur la partie Ouest du bâtiment (collatéraux et annexe Nord-Ouest) les opérations de démolition ont notamment induit les modifications suivantes :

- sur le mur mitoyen, révélé par la démolition des doublages portant la charpente métallique, il a été nécessaire de consolider la tenue du mur par des reprises d'enduit,
- de scier un morceau d'un ancien pilier en pierre, révélé par la démolition des doublages porteurs de la charpente métallique, pour permettre la réalisation du mur de doublage,
- de reprendre les maçonneries supportant les appuis de fenêtre en raison de leur nature hétérogène et de leur état de dégradation,

- de modifier la méthode de rebouchage des empochements de la charpente métallique existante à la demande de la conservation régionale des monuments historiques (reconstitution du mur par utilisation de moellon présent sur site et mortier de chaux).

L'ensemble de ces éléments ont été révélés en septembre 2011 postérieurement à la remise des offres du présent marché, ne permettant pas de modifier les cahiers des charges et donc d'en tenir compte dans la consultation initiale.

**Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°3 bis :**

<b>Enduits ciment pour maintenir les pierres du mur mitoyen</b>	<b>1 157,55 € HT</b>
Préparation support, dépoussiérage des pierres et curage du mortier	292,50 € HT
Enduits grossier à la chaux	715,05 € HT
Echafaudage	150,00 € HT
<b>Enduit sur agglos en tête de mur mitoyen ouest</b>	<b>975,30 € HT</b>
Enduit de ciment sur agglos, compris rebouchage des divers trous	825,30 € HT
Echafaudage	150,00 € HT
<b>Sciage du contre fort sur mur mitoyen, évacuation des gravats</b>	<b>1 730,00 € HT</b>
Amené et repli du matériel	300,00 € HT
Sciage du contre fort et évacuation des gravats dans les bennes	1 430,00 € HT
<b>Rebouchage des empochements au droit des anciens IPE</b>	<b>1 430,40 € HT</b>
<b>Réalisation d'appuis de baie dans les ouvertures</b>	<b>5 321,77 € HT</b>
Réalisation d'une double maçonnerie en aggloméré de ciment, dimensions environ 1,4x1,4m, y compris la mise en place d'un échafaudage de part d'autre	4 736,77 € HT
Remplissage du vide entre les 2 parois en agglo	585,00 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>10 615,02 € HT</b>

**Fiche modificative n°4 : Modification ouvrage sous dallage**

**Contexte de la modification :**

Dans le cadre de la mise au point des plans d'exécution, il a été procédé à diverses modifications des ouvrages sous dallage afin de permettre :

- dans le cas des modifications des fondations de la structure porteuse de la toiture du collatéral ouest ; la nature des fondations existantes, mises à jour après les démolitions des toitures existantes réalisées postérieurement (décembre 2011) à la consultation à la remise des offres du présents marchés, indissociables du mur mitoyen, ont induit la nécessité de transformer les semelles isolées prévues au marché en semelles filantes afin de préserver l'intégrité du mur mitoyen ;
- concernant l'ajout de regard de visite sur les gaines de ventilation au niveau du sol, à la demande du maître d'ouvrage, le but est de permettre un nettoyage des installations plus efficace en ayant un accès à chaque tronçon droit de ces gaines.

**Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°4 bis :**

<b>Suppression des fondations des poteaux métalliques et réalisation de semelles sur les fondations existantes</b>	<b>961,92 € HT</b>
Moins valeur sur les semelles en béton armé prévue	- 906,62 € HT
Ecrêtement de la tête de mur pour pouvoir réaliser le mortier de pose et la pierre	1 023,50 € HT
Réalisation de plot en béton armé d'environ 15cm d'épaisseur pour l'assise des poteaux	845,04 € HT

Réalisation de 4 regards de visite sur les gaines de reprise d'air sous dallage, hors tampon en pierre à définir ultérieurement	4 727,00 € HT
Réalisation d'un tampon de visite sous dallage en pierre au dessus du puits existant	1 696,00 € HT
Renforcement du dallage béton afin de réduire l'ouverture sur le puits	495,00 € HT
Réalisation d'un coffrage perdu en plaque de fibro ciment renforcé provisoirement par dessous, y compris fourniture et pose d'un mannequin en bois de dimension 80x80 cm	923,00 € HT
Fourniture et pose d'un tampon béton 80x80cm	278,00 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>7 384,92€ HT</b>

### Fiche modificative n°9 : changement de doublage sur le mur ouest.

#### **Contexte de la modification :**

Lors des travaux de démolition, le dégagement complet du mur de façade en limite Ouest de parcelle a révélé un mur extrêmement hétérogène, des fondations plus larges que prévu et indissociables du mur mitoyen. Ces aspects ajoutés à la nécessité d'avoir un mur continu pour la scénographie ont rendu impossible la réalisation de fondations isolées. Il a été décidé de modifier le doublage du mur en remplaçant la prestation de cloison en BA13 et laine de roche par un mur porteur en siporex, cette solution présentant l'avantage d'augmenter l'isolation thermique initiale et donc la performance énergétique du bâtiment.

#### **Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°9 :**

Moins value sur la prestation de doublage initialement prévue, résistance thermique R=1.82m²K/W	- 2 894,40 € HT
Réalisation d'un mur en siporex de 20cm d'épaisseur, résistance thermique R=2,39m²K/W	16 996,20 € HT
Mur	13 754,00 €
Chainages verticaux en béton armé	1 508,00 €
Chainages horizontaux en béton armé	1 734,20 €
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>14 101,80 € HT</b>

### Fiche modificative n°11 : ajout de caniveaux techniques

#### **Contexte de la modification :**

Dans le cadre de la mise au point des plans d'exécution, il est apparu nécessaire de modifier la disposition des caniveaux devant servir à la distribution électrique des futurs équipements scénographiques.

#### **Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°11 ter:**

Prolongement des caniveaux techniques au cœur de la nef	1 647,24 € HT
Profils métallique (suivant pris DPGF)	1 508,01 € HT
Pose (suivant prix DPGF)	139,23 € HT
<b>Ajout d'un chemin de câble encoffré coupe feu reliant le TGBT aux caniveaux techniques</b>	<b>785,50 € HT</b>
Encoffrement CF	493,00 € HT
Gainé encastré au sol existant	292,50 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>2 432,74 € HT</b>

### Fiche modificative n°13 : Modification dallage en béton armé.

#### **Contexte de la modification :**

Après vérification il était nécessaire d'augmenter l'épaisseur de la dalle de béton et d'y incorporer un treillis soudé supplémentaire pour permettre la bonne tenue des cimaises centrales.

#### **Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°13 ter :**

<b>Dallage béton</b>	<b>7 421,28 € HT</b>
Moins valeur sur fibre de fer incorporées au béton lors du	- 1 289,93 € HT
Treillis soudé ST10 (9kg/m <sup>2</sup> ), fourniture et pose y compris sujétion	4 187,70 € HT
Treillis soudé ST10 (9kg/m <sup>2</sup> ), fourniture et pose y compris sujétion	717,26 € HT
Béton : 5cm sur l'ensemble du dallage, 524.50m <sup>2</sup> (plus valeur uniquement sur la fourniture)	3 806,25 € HT
<b>Suppression de l'isolant remplacé par du béton</b>	<b>755,28 € HT</b>
Isolant	- 11 124,65 € HT
Béton mis en place à la pompe (4cm)	11 879,93 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>8 176,56 € HT</b>

### Fiche modificative n°14 : divers sous œuvre ou rebouchage non repérés sur les plans.

#### **Contexte de la modification :**

Lors de la première phase du chantier, les démolitions ont révélées certains éléments de constructions non visibles lors des études du maitre d'œuvre. Les modifications induites sur la partie Ouest du bâtiment ont été évoquées dans la fiche modificative n°3 ; les opérations de démolition ont notamment induit les modifications sur la partie administrative rue pavillon qui sont :

- reprise de quelques sous œuvres dans les combles,
- élargissement d'une ouverture pour mise en place d'un groupe froid (la démolition du doublage a révélé un passage plus faible que prévu et insuffisant,
- la remise à niveau des plancher par démolition de surcharge de béton ou adduction de béton fibré en fonction des zones.

L'ensemble de ces éléments on été révélé en septembre 2011 postérieurement à la remise des offres du présent marché, ne permettant pas de modifier les cahiers des charges et donc d'en tenir compte dans la consultation initiale.

#### **Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°14 bis :**

<b>Sous œuvre entre les combles et la zone collatérale</b>	<b>576,44 € HT</b>
<b>Divers démolition dans la zone bureau et dégagement RdC</b>	<b>1 810,50 € HT</b>
Démolition de la surcharge béton située dans la zone bureau	760,50 € HT
Démolition de l'encoffrement en face de l'escalier d'accès	350,00 € HT
Démolition du garde corps béton	350,00 € HT
Démolition de la cloison supportant le disjoncteur général	350,00 € HT
<b>Elargissement du passage entre la local groupe froid et le local extraction</b>	<b>2 967,50 € HT</b>
Démolition de la cloison de fermeture de l'escalier, et évacuation des gravats par les escaliers existants jusqu'aux bennes de chantier	680,00 € HT
Reprise du plancher	390,00 € HT

Fourniture, pose et approvisionnement d'agglos de 10cm pour refaire une cloison, y compris échafaudage pour le montage	1 072,50 € HT
Réalisation d'un enduit sur les 2 faces, finition frottasse fin	825,00 € HT
<b>Divers recharge sur plancher béton au mortier avec adduction de fibre</b>	<b>1 944,05 € HT</b>
Local centrale d'air CTA	593,10 € HT
Local groupe froid	1 350,95 € HT
<b>Divers rebouchages non repérés sur les plans</b>	<b>2 222,58 € HT</b>
Ancien passage de gaine entre collatéral et dégagement	604,18 € HT
Rebouchage de la trémie en plancher haut du local groupe froid	1 280,90 € HT
Démolition des relevés béton en toiture du local groupe froid	337,50 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>9 521,07 € HT</b>

### **Fiche modificative n°15 : encastrement gaine dans façade sud**

#### ***Contexte de la modification :***

Dans le cadre de la mise au point des plans d'exécution le maître d'œuvre a souhaité pour une raison esthétique encastrement une gaine technique de distribution.

#### ***Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°15 bis:***

<b>Démolition par passe</b>	<b>850,00 € HT</b>
<b>Reprises en sous œuvre</b>	<b>450,00 € HT</b>
<b>Création d'un encoffrement</b>	<b>3 816,81 € HT</b>
Maçonnerie en aggloméré de ciment de 15cm, compris scellement dans les pieds droit	2 930,27 € HT
Doublage intérieur	196,89 € HT
Contre cloison intérieur en carroblic	553,15 € HT
Enduit plâtre coté intérieur	136,50 € HT
<b>Moins value sur le brise soleil des châssis vitrés de la zone dégagement donnant sur la toiture des collatéraux</b>	<b>- 4 407,24 € HT</b>
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>709,57 € HT</b>

### **Fiche modificative n°17 : modifications sécurité sûreté**

#### ***Contexte de la modification :***

Dans le cadre de la mise au point des plans d'exécution, il a été nécessaire de modifier les quantités de certains postes technique afin de prendre en compte les différentes modifications du projet liées au changement de scénographe. Pour mémoire le nouveau marché de scénographie a été notifié le 22 novembre 2011, soit trois semaines après la notification du marché objet du présent avenant.

#### ***Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°17 ter:***

<b>Contrôle d'accès et alarme intrusion</b>	<b>164,80 € HT</b>
2.3.5 - Lecteur de badges, 4u au lieu de 8u prévu initialement	- 763,66 € HT
2.3.5 - Détection bris de glace, 94u au lieu de 80u prévu initialement	1 417,78 € HT
2.3.5 - Détection contact d'ouverture, 36u au lieu de 41u prévu initialement	- 227,45 € HT
2.3.6 - Détecteurs volumétriques portée 12m, 20u au lieu de 40u prévu initialement	- 1 361,40 € HT
2.3.6 - Détecteurs volumétriques longue portée	1 663,44 € HT
2.3.7 - Détecteurs rideaux, 3u au lieu de 14u prévu initialement	- 1 497,43 € HT

2.3.8 - Détecteurs sismiques	464,84 € HT
Sirène intérieure	468,68 € HT
<b>Vidéo surveillance</b>	<b>1 766,37 € HT</b>
4.2 - Caméra extérieures	760,34 € HT
4.3 - Caméra intérieures type mini dôme fixe	415,03 € HT
4.3 - Caméra intérieures type tube	591,00 € HT
<b>Complément de détection incendie</b>	<b>1 160,24 € HT</b>
Détecteur automatique d'incendie (optique) en faux plafond, zone collatérale	- 1091,64 € HT
Dispositif actionné de sécurité DAS	696,86 € HT
Détecteur automatique d'incendie linéaire (local électrique au sous sol)	1 195,29 € HT
Indicateur d'action	36,19 € HT
Complément de câblage	885,98 € HT
Raccordement des volets de désenfumage	- 562,43 € HT
<b>Sonorisation</b>	<b>- 196,22 € HT</b>
HP plafond	- 196,22 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>2 895,19 € HT</b>

### **Fiche modificative n°20 : modifications des ouvrages de toitures**

#### ***Contexte de la modification :***

Lors de la mise en œuvre des échafaudages pour la réfection des façades extérieures, il a été constaté une détérioration avancée des têtes de murs. Sur la base de cette découverte il a été procédé à la dépose partielle de la couverture de la chapelle afin de diagnostiquer l'origine de la dégradation.

Une fois les têtes de mur complètement accessibles, il a été constaté que ces dernières avaient perdu leur tenue sur une hauteur de 50 cm imposant, après validation par le CRMH, les dispositions suivantes :

- dépose complète du chevronnage (initialement le CCTP prévoit une révision sur 20 % des chevrons, article 3.2 du chapitre n°3 du CCTP),
- reprise des têtes de mur sur une hauteur de 50 cm bâties à l'ancienne (moellon de récupération et béton de chaux) selon les prescriptions du conservateur régional des monuments historiques,
- pose d'une volige générale servant de support à l'étanchéité,
- pose d'un feutre micro perforé (prévu au marché),
- mise en œuvre d'un double litellage (prévu au marché),,
- mise en œuvre de courant neuve sur toute la surface de la toiture (prévu au marché),
- mise en œuvre de tuile de couvert avec tuile de réemploi dans la plus grande proportion possible (prestation prévue au marché et non modifiée).

Cette prestation n'a pu être anticipée par le maître d'œuvre pour trois raisons :

- l'aspect des murs à l'intérieur du bâtiment (visible depuis les combles) ne présentaient pas de pathologie,
- la face extérieure des murs n'était accessible qu'au prix d'échafaudage hors d'échelle budgétairement (plusieurs dizaine de milliers d'euros) dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre, en raison de présence d'habitation entre les contreforts pour la façade Est et d'une toiture en façade Ouest,
- la tête de mur n'était accessible que dans le cadre d'un essai destructif qui ne se justifiait pas aux vues de l'aspect intérieur des murs.

**Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°20 ter :**

<b>Moins value sur des prestations du marché</b>	<b>- 28 601,11 € H.T.</b>
Démolition de la charpente annexe Nord (poste 2.4 du DPGF)	- 3 979,73 € HT
Charpente traditionnelle bâtiment annexe Nord (poste 3.1 du DPGF)	- 8 802,31 € HT
Révision de la charpente de la Nef (poste 3.2 du DPGF)	- 15 819,07 € HT
<b>Nouveau montant pour les prestations modifiées ou nouvelles</b>	<b>95 868,39 € H.T.</b>
Reprises des arases	36 551,40 € H.T.
Révision générale de la charpente de la nef et de l'annexe Nord Ouest	59 316,99 € H.T.
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>67 267,28 € H.T.</b>

**Fiche modificative n°22 : modifications de prestations électriques**

**Contexte de la modification :**

Lors de la présentation de fiches matérielles à la demande du maître d'œuvre, suite à une observation du conservateur régional des monuments historiques, une recherche de BAES mieux intégré a été faite. Les matériels choisis étant plus cher, l'entreprise a présenté un devis pour prestation supplémentaire.

**Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°22 bis:**

<b>Ajout d'une goulotte périphérique dans le bureau gardien</b>	<b>1 127,25 € HT</b>
<b>Variante BAES de marque ETAP</b>	<b>6 000,47 € HT</b>
BAES 45 lumens initialement prévus	- 1 396,08 € HT
BAES de marque SAMOD	6 780,90 € HT
BAES étanche	615,65 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>7 127,72 € HT</b>

**Fiche modificative n°23 : Modification de la composition des enduits de la nef**

**Contexte de la modification :**

Conformément au permis de construire obtenu pour la restauration du bâtiment, le maître d'œuvre a soumis les aménagements réalisés au CRMH qui a dans certains cas demandé des modifications de prestations.

Lors de la présentation des premiers essais d'enduits intérieur de la chapelle, la conservation régionale des monuments historiques a demandé une modification de la composition de l'enduit avec un sable dit de saint Anne. Cette demande a ouvert à une augmentation du prix unitaires en raison d'un prix de fourniture plus important et de la nécessité de tamiser les sables afin de s'assurer de la granulométrie mise en œuvre.

**Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°23:**

Application d'un enduit composé de sable fin et de chaux	13 225 ,00 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>13 225 ,00 € HT</b>

**Fiche modificative n°24 : Variantes appareils sanitaires**

**Contexte de la modification :**

Suite à des modifications de parcours scénographique et à la suppression d'un couloir, la zone sanitaire a pu être agrandi et le nombre de sanitaires augmentés pour accroître le confort des usagers.

**Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°24 quarto :**

<b>Lavabos</b>	<b>977,72 € HT</b>
Lavabo PMR, marque Allia, type Paracelsus	- 524,62 € HT
Accessoires	- 74,94 € HT
Lavabo mains d'angle marque Allia type Prima	843,45 € HT
Robinet d'arrêt appareils	238,71 € HT
Siphon de lavabo ABS chromé	168,64 € HT
Robinetterie, marques Grohé, type Euroeco Special	326,48 € HT
<b>Lavabos standards</b>	<b>1 018,52 € HT</b>
Meuble sous plan Small	851,42 € HT
Pied chromé	167,10 € HT
<b>Vasques</b>	<b>1 017,36 € HT</b>
Vasques, marque Allia, type Fontange diam 380	636,42 € HT
Robinetterie, marques Grohé, type Euromat	306,00 € HT
Accessoires	74,94 € HT
<b>Douches</b>	<b>- 94,70 € HT</b>
Receveur de douche marque Porcher type Ulisse 2	424,11 € HT
Mitigeur de douche Idéal standard Mara	320,67 € HT
Barre de douche Eco 1 jet	93,09 € HT
Bac à douche ultra plat, marque allia	- 519,02 € HT
Accessoires	- 413,56 € HT
<b>Kitchenette</b>	<b>- 198,22 € HT</b>
Kitchenette marque Primera 2 type 120x60	- 571,77 € HT
Robinetterie marque Grohe, type Eurosmat	- 155,43 € HT
Accessoires	- 30,54 € HT
Vasque inox satiné marque Franke, type Eurostar à poser sur plan	205,17 € HT
Mitigeur Idéal Standard Mara réhaussé	354,35 € HT
<b>Rabais commercial</b>	<b>- 217,65 € HT</b>
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>2503,01 € HT</b>

**Fiche modificative n°25 : cassette baie de brassage**

**Contexte de la modification :**

Lors de la mise au point des espaces techniques, le maître d'ouvrage a demandé à ce que soit ajoutée une climatisation spécifique pour les baies de brassage afin de s'assurer du bon fonctionnement des matériels installés.

**Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°25:**

Fourniture et pose d'une cassette eau glacée	1 186,52 € HT
Raccordements hydrauliques des batteries	126,38 € HT
Evacuation des condensats	203,02 € HT
Raccordement électriques sur attentes	178,18 € HT
Régulateurs liaisonnables	415,77 € HT
Vannes motorisées de régulation	341,70 € HT
Raccordement en tube acier de la cassette au réseau d'eau glacée	249,89 € HT
Calorifuge des tuyauteries	223,78 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>2 925,24 € HT</b>

## **Fiche modificative n°26 : Modification des planchers de l'avant nef.**

### ***Contexte de la modification :***

Dans le cadre des mises aux points nécessaires avec le nouveau scénographe (notification du marché postérieure à celle du marché objet du présent avenant), afin de permettre l'uniformisation des sols sur l'avant nef qui comporte dans le projet initial trois natures de sols :

- pierre dans l'annexe nord ouest,
- parquet en périphérie,
- béton ciré en partie centrale,

il a été proposé de réaliser des planchers entièrement en bois dans une précédente fiche modificative. Afin de permettre une uniformité renforcée le scénographe a suggéré que les escaliers les paliers en R+1 et R+2 soient réalisés également en parquet.

### ***Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°26 :***

<b>Moins values</b>	<b>- 26 480,42 € HT</b>
Moins value sur le revêtement pierre	- 14 635,92 € HT
Chape lissée	- 2 815,80 € HT
Moins value sur habillage des escaliers	- 9 028,70 € HT
<b>Plus values</b>	<b>32 001,48 € HT</b>
Mise en place de lambourdes y compris résiliant et calages éventuels	1 744,08 € HT
Isolation des bruits avec une laine de roche entre lambourdes	764,40 € HT
Pose d'un parquet chêne réalisé sur mesure aux dimensions du plancher bois de l'avant nef	17 550,00 € HT
Habillage des marches et contre marches en chêne	9 209,20 € HT
Protection du parquet	2 733,80 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>5 521,04 € HT</b>

## **Fiche modificative n°27 : Diverses modifications du gros œuvre**

### ***Contexte de la modification :***

Lors de la présentation de la scénographie de la chapelle, il a été demandé par la conservation régionale des monuments historiques de supprimer la gaine d'accès aux combles dans l'avant nef pour réaliser un accès depuis la façade sud.

### ***Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°27 bis:***

<b>Création d'ouvertures</b>	<b>5 071,85 € HT</b>
Passage de gaine du comble vers l'avant Nef (type SO10)	
Ouverture en sous œuvre	833,75 € HT
Confortements et redressement de la maçonnerie	1 643,34 € HT
Porte d'accès aux combles (80x150cm) comprenant	
Création d'une ouverture en sous œuvre et évacuation des gravats	624,00 € HT
Réalisation d'un seuil en béton armé intégrant une marche	579,76 € HT
Confortement et redressement de la maçonnerie	655,00 € HT
Linteau	736,00 € HT
Réalisation d'un dallage en béton armé à l'entrée des combles (1 m <sup>2</sup> )	625,00 € HT
Relevés périphériques en agglos creux de 15cm	680,00 € HT
<b>Création de sommiers complémentaires</b>	<b>3 954,08 € HT</b>
Sommiers complémentaires pour la charpente métallique de l'avant Nef	3 954,08 € HT

<b>Rattrapage du décroché de mur au droit des sommiers recevant les poutres métalliques de l'avant nef coté mitoyen</b>	
Coffrage béton à 7m de hauteur environ	392,00 € HT
Ferrailage et engravure dans le mur	548,00 € HT
Bétonnage	653,00 € HT
Finitions	234,00 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>9 025,93 € HT</b>

### Fiche modificative n°28 : divers modification du lot serrurerie

#### **Contexte de la modification :**

Cette fiche modificative vient en compensation de plus values d'ordre esthétique, voulues par le maitre d'œuvre. Elle tient aussi compte de modifications en plus values liées aux demande du CRMH.

#### **Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°28 bis :**

<b>Moins values sur des prestations du marché</b>	<b>- 21 791,82 € HT</b>
Grille de défenses façade Est (G4d, G5d, G6d, G8d, G12d, G13d)	- 5 942,04 € HT
Echelle à crinoline	- 4 847,75 € HT
Caillebotis dans les combles de l'avant Nef (Gc18)	- 9 024,56 € HT
Porte d'accès au comble depuis l'échelle à crinoline (P32)	- 1 977,47 € HT
<b>Plus values sur des prestations du marché</b>	<b>5 606,47 € HT</b>
Porte d'accès au comble	1 977,47 € HT
Escalier métallique accès aux combles	3 629,00 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>- 16 185,35 € HT</b>

### Fiche modificative n°29 : variante sur revêtement de sols et murs

#### **Contexte de la modification :**

Cette fiche modificative vient en compensation des plus values apparues en cours de travaux, afin de limiter le montant de l'avenant.

#### **Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°29 ter :**

<b>Moins value sur prestations du marché</b>	<b>- 43 320,07 € HT</b>
Revêtement en béton ciré dans les WC public	- 5 378,94 € HT
Revêtement en béton ciré dans le garage maintenance	- 5 438,71 € HT
Plinthes bois	- 344,49 € HT
Finitions béton ciré sur existant (RdC)	- 8 272,23 € HT
Finitions béton ciré sur existant (R+1 : vestiaires & dépôt tableaux)	- 11 915,30 € HT
Plinthes bois	- 1 691,76 € HT
Carrelage mural	- 1 310,19 € HT
Revêtement faïence	- 2 165,89 € HT
Escalier sous sol à RdC	- 2 355,14 € HT
Escalier RdC à R+1	- 1 577,10 € HT
- Escalier R+1 à R+2	- 1 577,10 € HT
Plinthe bois	- 1 293,22 € HT
<b>Revêtement sol dans le garage maintenance</b>	<b>1 990,17 € HT</b>
Ragréage de sol	999,18 € HT
Peinture de sol	660,66 € HT
Plinthe bois	330,33 € HT

<b>Revêtements sols et murs dans les WC publics</b>	<b>11 042,39 € HT</b>
Ragréage de sol	988,20 € HT
Carrelage collé (base de 40€HT le m² prix public)	2 278,80 € HT
Plinthes assorties	752,40 € HT
Contre cloisons BA13 ou redressage du mur maçonné toute hauteur	1 808,07 € HT
Revêtement faïence sur 2m de hauteur dans chaque bloc WC (base 40€HT prix public)	4 721,92 € HT
Crédence devant les plans vasque type 60x60cm en faïence	493,00 € HT
<b>Revêtements sols au RdC (bureau et dégagement)</b>	<b>6 418,50 € HT</b>
Ragréage de sol	1 657,98 € HT
Carrelage collé (base de 40€HT le m² prix public)	3 823,32 € HT
Plinthes assorties	937,20 € HT
<b>Revêtements sols et murs au R+1</b>	<b>9 870,06 € HT</b>
Ragréage de sol	2 388,15 € HT
Carrelage collé (base de 40€HT le m² prix public)	4 241,10 € HT
Plinthes assorties	1 932,48 € HT
Revêtement faïence sur 2m de hauteur uniquement dans les douches	913,92 € HT
Crédence devant les plans vasque type 60x60cm en faïence	394,40 € HT
<b>Prestations diverses</b>	<b>6 492,10 € HT</b>
Escalier sous sol à RdC	1 758,40 € HT
Escalier RdC à R+1	1 177,50 € HT
Escalier R+1 à R+2	1 177,50 € HT
Plinthe assorties	1 806,30 € HT
Plus value pour carrelage façon nez de marche	572,40 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>-7 506,85 € HT</b>

### **Fiche modificative n°30 : variante sur équipement G TC**

#### ***Contexte de la modification :***

Lors de la validation du matériel, le maître d'ouvrage à demander que le matériel mis en œuvre sur la chapelle soit strictement compatible avec celui du musée Granet pour permettre un pilotage à distance.

#### ***Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°30 :***

<b>Moins values sur les équipements de marque SIEMENS</b>	<b>- 38 690,64 € HT</b>
Poste 3.1.7, chaufferie : Automate de régulation + capteurs actionneurs	- 3 686,02 € HT
Poste 3.2.4, Local groupe froid : Automate de régulation + capteur actionneurs	- 2 813,09 € HT
Poste 3.3.3, Local CTA R+1 : Automate de régulation + capteur actionneurs	- 11 462,92 € HT
Poste 3.4.5, Local CTA comble : Automate de régulation + capteur actionneurs	- 4 796,27 € HT
Poste 3.4.6, Terminaux (ventilo-convecteur) : Régulation liaisonnable + vannes motorisée de régulations	- 5 437,32 € HT
3.5, GTB : Superviseur avec logiciel graphique + imprimante	- 10 495,02 € HT
<b>Variante au marché, équipement de marque KIEBACK &amp; PETER</b>	<b>41 199,61 € HT</b>
Chaufferie : Automate de régulation + capteurs actionneurs	4 345,76 € HT
Local groupe froid : Automate de régulation + capteur actionneurs	5 041,40 € HT
Local CTA R+1 : Automate de régulation + capteur actionneurs	16 497,17 € HT
Local CTA comble : Automate de régulation + capteur actionneurs	5 968,38 € HT
Poste 3.4.6, Terminaux (ventilo-convecteur) : Régulation liaisonnable +	2 940,34 € HT

vannes motorisée de régulations	
GTB : intégration sur GTB existante au musée Granet et programmation	6 406,56 € HT
<b>Remise exceptionnelle</b>	<b>- 2 508,97 € HT</b>
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>0 € HT</b>

### **Fiche modificative n°34 : Modification des enduits de l'avant nef**

#### ***Contexte de la modification :***

En cours d'avancement de chantier, il a été évoqué par la conservation régionale des monuments le problème de continuité des enduits de la nef et de l'avant nef. Afin de permettre une lecture plus agréable du bâtiment il a été demandé de modifier les enduits de l'avant nef pour réaliser le même enduit que dans la nef en lieu et place de prestation plus moderne en BA 13.

#### ***Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°34 ter :***

<b>Mur Ouest RdC &amp; R+1</b>	<b>16 461,50 € HT</b>
Recharge sur le mur en béton armé	1 344,00 € HT
Rehausse de la surépaisseur du mur jusqu'à l'arase supérieur du HEB450	2 730,00 € HT
Décroubage des enduits non adhérents et piquage du béton désaffleurant	2 240,00 € HT
Enduit de sous couche à la chaux	3 450,00 € HT
Enduit de finition à chaux, grain idem à la Nef + badigeon de chaux couleur idem à la nef	4 111,25 € HT
Echafaudage	2 586,25 € HT
<b>Mur Est RdC &amp; R+1</b>	<b>12 477,50 € HT</b>
Rehausse de la surépaisseur du mur jusqu'à l'arase supérieur du HEB450	2 730,00 € HT
Décroubage des enduits non adhérents et piquage du béton désaffleurant	1 160,00 € HT
Enduit de sous couche à la chaux	1 890,00 € HT
Enduit de finition à chaux, grain idem à la Nef + badigeon de chaux couleur idem à la nef	4 111,25 € HT
Echafaudage	2 586,25 € HT
<b>Mur Nord RdC et R+1</b>	<b>5 758,38 € HT</b>
Rebouchage des saignées archéologiques	405,00 € HT
Démolition du béton devant les pierres	585,00 € HT
Préparation du support pour enduit à la chaux	759,00 € HT
Enduit de finition à chaux, grain idem à la Nef + badigeon de chaux couleur idem à la nef	1 423,13 € HT
Echafaudage	2 586,25 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>34 697,38 € HT</b>

### **Fiche modificative n°35 : Modification d'aménagement du hall d'accueil**

#### ***Contexte de la modification :***

Afin de permettre une plus grande transparence du hall d'accueil et de permettre une plus grande flexibilité d'aménagement dans le futur, le nombre de parois a été diminué. De plus la nature de ces éléments a été modifiée en passant de parois en bois massif à des parois en verre pareclosés.

#### ***Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°35 ter :***

Moins value pour cloison à galandage initialement prévue, repère Gal 1 à Gal 7	- 18 980,78 € HT
Moins value sur porte automatique (lot n°11, poste 2.2.1)	- 9 582,24 € HT
Cloisons vitrées bord à bord du hall d'accueil. Structure acier tubulaire 60x40 ep 2mm, double pareclosage, verres trempés sécurit ep 15mm, collés bord à bord	21 772,70 € HT
Ajout de 2 portes vitrées sur pivot frein formant fermeture du châssis C3, verres trempés agrafés, dimension 1800 x 3000	9 582,24 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>2 791,92 € HT</b>

### **Fiche modificative n°36 : divers travaux d'enduits**

#### ***Contexte de la modification :***

Cette modification de prestation est intervenue dans le cadre du traitement du bruit gênant le voisinage.

#### ***Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°36 bis :***

Réalisation d'un enduit grossier sur le mur d'échiffre de l'escalier	487,32 € HT
Réalisation d'un enduit à base de plâtre sur la partie haute du mur en siporex	2 362,50 € HT
Moins value sur brises soleil intérieurs	- 4 013,89 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>- 1 164,07 € HT</b>

### **Fiche modificative n°38 : création d'un local électrique en sous sol**

#### ***Contexte de la modification :***

Le gain de place réalisé dans l'ancienne chaufferie et la difficulté à intégrer les équipements électrique (TGBT, onduleur, baie informatique) dans le bureau des gardiens ont conduit à la réalisation d'un local électrique en sous sol intégrant l'ensemble de ces équipements.

#### ***Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°38 bis :***

<b>démolition</b>	<b>883,25 € HT</b>
Création d'une ouverture dans la maçonnerie	337,50 € HT
Evacuation des gravât	364,50 € HT
Reprise et finitions	181,25 € HT
<b>Maçonnerie</b>	<b>3 379,80 € HT</b>
Mur en agglomérés de ciment de 20cm	1 548,30 € HT
Chaînage horizontal, y compris scellement dans les parois existantes	191,40 € HT
Chaînage verticaux, y compris scellement au sol	204,60 € HT
Enduit de finition coté intérieur au local	697,50 € HT

Reprise divers sur murs existant et plafond	312,00 € HT
Scellement du bâti de porte	426,00 € HT
<b>Portes</b>	<b>531,24 € HT</b>
<b>Modification électrique</b>	<b>4 629,21 € HT</b>
Réalisation d'une gaine à double compartiment jusqu'au faux plafond compris percement de la dalle (hors trappe de visite)	193,75 € HT
Chemin de câble courant fort	584,18 € HT
Chemin de câble courant faible	750,98 € HT
Équipement du local : PC, inter, luminaire, BAES, disjoncteur différentiel	1 520,30 € HT
Câble lot sûreté / sécurité	1 580,00 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>9 423,50 € HT</b>

### Fiche modificative n°39 : modification ventilation salle 1 et 2

#### **Contexte de la modification :**

La suppression de la gaine d'accès au comble depuis la salle d'exposition du R+2, à la demande des tutelles de l'état impose la modification de l'intégration des gaines de diffusion et d'aspiration d'air.

#### **Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°39 :**

<b>Moins value sur les prestations initiales du marché</b>	<b>- 6 200,81 € HT</b>
Gaine cylindrique D 450	- 1 436,25 € HT
Gaine cylindrique D 400	- 492,90 € HT
Gaine cylindrique D 355	- 1 174,14 € HT
Isolation des gaines cylindriques	- 1 373,90 € HT
Gaine souple phonique double peau	- 177,60 € HT
Registres de réglage à iris	- 760,52 € HT
Diffuseur de soufflage avec plénums isolés, type 600x600	- 402,46 € HT
Grilles de reprise avec plénums isolés, marque Madel, type 800x200	- 383,04 € HT
<b>Modification des gaines de soufflage et reprise</b>	<b>18 433,76 € HT</b>
Gaine cylindrique D 450	1 340,50 € HT
Gaine cylindrique D 355	847,99 € HT
Isolation des gaines cylindriques	961,73 € HT
Pièces de transformation	1 075,23 € HT
Gaine rectangulaire	8 769,74 € HT
Isolation par l'intérieur	4 066,92 € HT
Diffuseur de soufflage avec plénums isolés double déflexion 600x200	732,03 € HT
Grilles de reprise avec plénums isolés linéaire à ailette fixe 600x200	639,62 € HT
<b>Encoffrement et modifications</b>	<b>3 627,05 € HT</b>
Réalisation d'une ouverture dans les maçonneries au plafond du R+1	1 248,00 € HT
Reprise au la chaux et raccord d'enduits	735,00 € HT
Réalisation de 4 gaines d'encoffrement en placo (30 x 80cm x 7mht)	1 644,05 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>15 860,00 € HT</b>

## Fiche modificative n°40 : modification des isolants des murs mitoyens

### **Contexte de la modification :**

Lors des travaux il a été constaté que l'épaisseur de certaines parties de murs mitoyens était très inférieure aux valeurs attendues. Afin de s'assurer de la bonne isolation phonique, une étude acoustique a été menée. Le résultat a conclu à la nécessité d'épaissir les murs mitoyens en cause.

### **Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°40 :**

<b>Mur mitoyen de l'annexe Nord (zone dégagement)</b>	<b>9 056,95 € HT</b>
Réalisation d'un platelage provisoire	774,00 € HT
Echafaudage	350,00 € HT
Réalisation d'un enduit de ciment pour le rejointoiement des pierres apparentes au R+2, en 2 passes minimum	2 159,85 € HT
Location d'un manuscopique	390,00 € HT
Réalisation d'un mur en agglo plein d'épaisseur 15cm au R+2	3 723,00 € HT
Chaînage horizontal	287,10 € HT
Sujétion de reprise dans les murs	149,00 € HT
Remplissage des niches du RdC et R+1 en agglo plein d'épaisseur 15cm, y compris calfeutrement périphérique	450,00 € HT
Démontage de l'échafaudage et du platelage	774,00 € HT
<b>Mur mitoyen du local extraction (R+2)</b>	<b>23 564,00 € HT</b>
Dépose des chemins de câble et mise en sécurité des câbles	329,00 € HT
Dépose du doublage	1 597,50 € HT
Montage d'un échafaudage et protection des machines	790,00 € HT
Approvisionnement des enduits	624,00 € HT
Réalisation d'un enduit de ciment pour le rejointoiement des pierres apparentes, en 2 passes minimum	1 625,00 € HT
Repli de l'échafaudage	654,00 € HT
Doublage acoustique	1 597,50 € HT
Chemin de câbles	329,00 € HT
Déplacement du groupe froid pour la modification des longrines	529,75 € HT
Démolition des longrines	1 872,00 € HT
Création de nouvelles longrines en béton armé	2 796,00 € HT
Etanchéité	364,00 € HT
Repose de la machine	529,75 € HT
Approvisionnement des agglos plein	2 028,00 € HT
Réalisation d'un mur en agglo plein d'épaisseur 15cm	6 077,25 € HT
Chaînage horizontal	352,50 € HT
Sujétion de reprise dans les murs	149,00 € HT
Démontage de l'échafaudage	790,00 € HT
Repose du groupe froid	529,75 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>32 620,95 € HT</b>

## Fiche modificative n°41 : modification des prestations sur le traitement des baies

### **Contexte de la modification :**

Lors des discussions avec le conservateur régional des monuments historiques, il a été demandé la suppression de persiennes intérieures jugées inadéquates avec les attentes des services de l'Etat. Cette disposition ayant entraînée la nécessité d'épaissir les baies est dont la nature ne répondait plus aux exigences de sûreté des œuvres.

### **Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°41 quarto :**

<b>Moins value sur le marché initial</b>	<b>- 33 038,00 € HT</b>
Châssis F15dés	- 5 304,00 € HT
Plaque de défense sur ogive Est	PM
Persienne bois	- 27 734,00 € HT
<b>Prestations complémentaires</b>	<b>27 742,86 € HT</b>
Epaisseur des baies obturées Est depuis l'extérieur	
Transport et montage de l'échafaudage	4 530,00 € HT
Location mensuelle (indivisible le 1er mois)	2 265,00 € HT
Démontage de l'échafaudage	2 772,00 € HT
Approvisionnement des matériaux	2 160,00 € HT
Maçonnerie de carreaux de brique d'épaisseur 10cm	2 976,48 € HT
Sujétion de calfeutrement en périphérie	902,00 € HT
Bavette zinc en pied d'ouvrage	858,00 € HT
Enduits à la chaux sur les briques	2 938,00 € HT
Nettoyage de fin de chantier	624,00 € HT
Fermeture de la baie Ouest du cœur	
Echafaudage intérieur	668,00 € HT
Maçonnerie de carreaux de brique d'épaisseur 15cm	907,92 € HT
Sujétion de calfeutrement en périphérie	225,50 € HT
Enduit à la chaux coté intérieur de couleur identique à la nef	724,98 € HT
Nettoyage des pierres d'encadrement	178,00 € HT
Montage de l'échafaudage extérieur	1 430,00 € HT
Protection de la toiture	472,50 € HT
Enduit à la chaux coté extérieur de couleur identique aux façades	1 212,48 € HT
Démontage et repli de l'échafaudage	1 430,00 € HT
Nettoyage des pierres d'encadrement	156,00 € HT
Nettoyage de fin de poste	312,00 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>- 5 295,14 € HT</b>

## Fiche modificative n°42 : modification lot serrurerie

### **Contexte de la modification :**

Afin de mieux « dialoguer » avec la nouvelle scénographie mis en œuvre par le scénographe, le maître d'œuvre a souhaité modifier les gardes corps en remplaçant la prestation initiale en potelet et câbles tendus, par un système de verre agrafé.

### **Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°42 :**

<b>Garde corps</b>	<b>7 196,25 € HT</b>
Moins value sur prestation du marché	- 34 655,18 € HT
Garde corps de l'avant nef selon détails de l'architecte, comprenant :	

Garde corps en verre agrafé sur potelets métalliques fixé à la française	28 448,28 € HT
Mains courante déporté sur potelets	5 056,20 € HT
Pesage des U métalliques pour la fixation des potelets	2 402,40 € HT
Garde corps au R+2 zone dégagement selon détails de l'architecte, comprenant :	
Garde corps en verre agrafé sur potelets métalliques fixé à la française	4 983,40 € HT
Mains courante déporté sur potelets	834,75 € HT
Sujétion de découpe du revêtement de sol en bois autour des potelets	126,40 € HT
<b>Menuiseries extérieures</b>	<b>- 8 268,94 € HT</b>
Moins value sur le châssis F23bis (fenêtre intérieure R+1 zone dégagement donnant sur le parvis)	- 3 424,40 € HT
Moins value sur le châssis F23bis (fenêtre intérieure R+2 zone dégagement donnant sur le parvis)	- 4 844,54 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>- 1 072,69 € HT</b>

### **Fiche modificative n°43 : ajout d'un mur maçonné de rrière la cage d'ascenseur au R+2**

#### ***Contexte de la modification :***

Lors des phases de démolition, en raison de son hétérogénéité, il a été nécessaire d'araser un mur de doublage sous le niveau des faux plafond prévus au marché de restauration qui était en cours d'attribution. Il a donc fallu prévoir sa rehausse afin de permettre le bons cloisonnement de la gaine d'ascenseur.

#### ***Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°43 :***

<b>Garde corps</b>	<b>4 409,45 € HT</b>
Location d'un engin élévateur	234,00 € HT
Approvisionnement	624,00 € HT
Agglos creux de 15cm	2 403,95 € HT
Enduit sur agglos	1 147,50 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>4 409,45 € HT</b>

### **Fiche modificative n°44 : prestations électriques liées à l'avenant n°3 de maitrise d'œuvre**

#### ***Contexte de la modification :***

La résiliation du premier marché de scénographie a eu plusieurs conséquences présentée dans cet avenant. L'une d'entre elle a été de scinder les missions sur l'éclairage. Afin de permettre la réalisation par une seule entreprise, notamment pour une raison de garantie unique sur le réseau électrique ; la conception de l'éclairage fixe a été confiée au maitre d'œuvre. La réalisation des études n'ayant pu se faire dans un délai compatible avec la consultation des entreprises, il a été ouvert une négociation sur la mise en œuvre de ces éléments.

**Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°44 bis :**

<b>ECLAIRAGE MUSEOGRAPHIE</b>		
<b>Généralités</b>		<b>8 195,79 € HT</b>
	Etudes d'exécutions	2 883,18 € HT
	Documents à remettre	302,22 € HT
	Essais et contrôles	870,39 € HT
	Synthèse	4 140,00 € HT
<b>Installations courants forts</b>		<b>20 577,16 € HT</b>
	TGBT : seront inclus les départs et relayages des commandes d'éclairages de muséographie	11 679,80 € HT
	Tableaux divisionnaires, seront inclus les départs et relayages des commandes d'éclairages de muséographie	8 897,36 € HT
<b>Câblage et cheminements</b>		<b>27 282,48 € HT</b>
	Alimentation du tableau divisionnaire	2 165,94 € HT
	Câblage de distribution	17 740,18 € HT
	Chemin de câbles	6 060,97 € HT
	Cheminement en tube IRO pour la distribution de l'éclairage des combles	518,86 € HT
	Moulure pour le cheminement des câbles des spots orientables de la coursive	796,53 € HT
<b>Appareils d'éclairage</b>		<b>41 337,69 € HT</b>
	Luminaires type 1	81,29 € HT
	Luminaires type 3	3 117,12 € HT
	Luminaires type 4	20 794,68 € HT
	Luminaires type 6	908,25 € HT
	Luminaires type 8	383,10 € HT
	Luminaires type 9	199,96 € HT
	Luminaires type 10	812,90 € HT
	Luminaires type 12	799,84 € HT
	Luminaires type 13	3 916,72 € HT
	Rail d'éclairage	10 323,83 € HT
<b>Petit appareillage</b>		<b>4 646,28 € HT</b>
	Bouton poussoir lumineux	522,30 € HT
	Prise de courant 2x10/16A + terre étanche (dans les caniveaux)	598,29 € HT
	Prise 220V 2P+T Young (intégré au plancher bois)	2 606,24 € HT
	Tableau de commande des éclairages	919,45 € HT
<b>Eclairage de sécurité</b>		<b>6 837,42 € HT</b>
	BAES étanche	1 637,48 € HT
	BAES 45 lumens	1 516,53 € HT
	Câblage & raccordement	3 683,41 € HT
<b>ECLAIRAGE ARCHITECTURAL</b>		
<b>Généralités</b>		<b>1 841,53 € HT</b>
	Etudes d'exécutions	1 305,59 € HT
	Documents à remettre	100,74 € HT
	Essais et contrôles	435,20 € HT
<b>Installations courants forts</b>		<b>3 185,40 € HT</b>
	TGBT intégration du complément c'est à dire les quatre départs d'alimentation des cimaises centrales, et de la structure suspendue et rails situés dans la partie centrale nef.	3 185,40 € HT

<b>Câblage et cheminements</b>	<b>8 259,33 € HT</b>
Câblage de distribution des rails latéraux et centrale de la nef, des quatre attentes en 32A mono des cimaises centrales, de la structure suspendue	5 759,70 € HT
Câblage DMX	2 155,62 € HT
Perçage de la voûte pour le passage du câble de la suspension de la structure de la nef.	344,01 € HT
<b>Appareils d'éclairage</b>	<b>53 199,96 € HT</b>
Luminaires type 7	33 788,20 € HT
Rail d'éclairage y compris les salles 1 et 2 avant nef	16 206,26 € HT
Echafaudage grande hauteur pour la salle 2	1 857,50 € HT
Suggestion de reprise du faux plafond (notamment salle 2)	1 348,00 € HT
<b>Petit appareillage</b>	<b>- 2 015,76 € HT</b>
Connectique DMX	- 2 015,76 € HT
<b>ECLAIRAGE COMPLEMENTAIRE ZONE WC PUBLIC</b>	<b>1 151,40 € HT</b>
Câblage	451,18 € HT
Luminaire type 2 (du marché)	180,90 € HT
Détecteur de mouvement	519,32 € HT
<b>Rabais commercial</b>	<b>- 3 000,00 € HT</b>
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>171 498,66 € HT</b>

#### **Fiche modificative n°45 : Tampon à paver pour regard de visite**

##### ***Contexte de la modification :***

En phase chantier à la demande du maître d'ouvrage, les regards de visites supplémentaires ont été créés afin de permettre une exploitation plus fluide des installations. Pour permettre une bonne intégration de ces regards dans le dallage en pierre il a été demandé de mettre en œuvre des tampons à paver.

##### ***Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°45 :***

<b>Tampons à paver</b>	<b>1 912,68 € HT</b>
Fourniture des tampons à paver	1 291,68 € HT
Pose intégré au revêtement pierre	621,00 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>1 912,68 € HT</b>

#### **Fiche modificative n°46 : Plus value pour ouverture de l'oculus Nord**

##### ***Contexte de la modification :***

Le décalage dans le temps, en raison de la négociation entre le maître d'œuvre et le conservateur des monuments historiques sur les dispositions exactes d'ouverture de l'oculus de la façade Nord, a entraîné une plus value sur les moyens techniques à mettre en œuvre pour réaliser cette prestation.

##### ***Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°46 bis :***

Réalisation d'un platelage au R+1	430,56 € HT
Amené et repli du matériel	1 068,12 € HT
Accélération des travaux	690,00 € HT
Evacuation des gravats	312,50 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>2 501,18 € HT</b>

## Fiche modificative n°48 : modification des prestations de finition du mur Nord

### **Contexte de la modification :**

La dernière phase de discussion avec le conservateur des monuments historiques a concerné les finitions intérieures sur le mur Nord de la chapelle. Il a été demandé la réalisation d'un enduit identique à celui de la nef, la mise en valeur des différentes niches présente et la mise en valeur des portails en pierre.

### **Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°48 bis :**

<b>R+1</b>	<b>4 875,00 € HT</b>
Démolition des cloisons d'aggloméré de ciment rebouchant les ouvertures de part et d'autre de l'entrée	750,00 € HT
Nettoyage et reprise des pierres intérieures aux baies	750,00 € HT
Calfeutrement et rebouchage à l'enduit de chaux des parties sans pierre apparentes	750,00 € HT
Nettoyage et reprise des pierres en partie courante	375,00 € HT
Mise en œuvre d'un enduit de chaux sur les parties en béton	750,00 € HT
Application d'un lait chaux sur l'ensemble	1 500,00 € HT
<b>R+2</b>	<b>4 500,00 € HT</b>
Nettoyage et reprise des pierres en partie haute	1 250,00 € HT
Nettoyage et reprise des pierres en partie basse	750,00 € HT
Calfeutrement et rebouchage à l'enduit de chaux des parties sans pierre apparentes	1 000,00 € HT
Application d'un lait chaux sur l'ensemble	1 500,00 € HT
<b>Encadrement de la porte principale</b>	<b>2 625,00 € HT</b>
Nettoyage et reprise des pierres	1 875,00 € HT
Application d'un lait chaux sur l'ensemble	750,00 € HT
<b>Encadrement de la porte annexe Nord</b>	<b>2 625,00 € HT</b>
Nettoyage et reprise des pierres	1 875,00 € HT
Application d'un lait chaux sur l'ensemble	750,00 € HT
<b>Oculus au R+1</b>	<b>1 139,49 € HT</b>
Nettoyage et reprise des pierres	750,00 € HT
Calfeutrement et rebouchage à l'enduit de chaux des parties sans pierre apparentes	1 000,00 € HT
Réalisation d'un appuis de fenêtre au mortier de chaux	500,00 € HT
Application d'un lait chaux sur l'ensemble	375,00 € HT
Moins valeur pour suppression châssis F25	- 1 485,51 € HT
<b>Prestation de revêtement de mur</b>	<b>3 897,00 € HT</b>
Porte monumentale de l'avant Nef	
Echafaudage RdC et R+1	456,00 € HT
Décroustage et évacuation des enduits compris retour de 50cm sur les murs	1 027,50 € HT
Finition sur les pierres décroustées : non prévu par manque de précisions	325,00 € HT
Porte de l'annexe Nord	
Echafaudage	325,00 € HT
Décroustage et évacuation des enduits y compris retour de 50cm sur les murs	685,00 € HT
Finition sur les pierres décroustées : non prévu par manque de précision	PM
Préparation du support pour enduit à la chaux (mur de par d'autre de la porte)	513,50 € HT
Enduit de finition à chaux (murs de par d'autre de la porte)	890,00 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>19 986,49 € HT</b>

### **Fiche modificative n°50 : modification du dallage du chœur**

#### ***Contexte de la modification :***

Lors de la mise en œuvre des caniveaux, le maître d'œuvre a relevé une erreur de conception qu'il a fallu corriger. La hauteur de l'issue de secours des salles collatérales était de 1,84 mètre ; la dalle du chœur a dû être abaissée pour permettre de retrouver un passage conforme à la réglementation incendie.

#### ***Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°50 bis :***

Dépose, modification et repose des caniveaux techniques sur place	2 000,00 € HT
Démolition du béton, terrassement à la main et évacuation des gravats en 2 temps	2 856,00 € HT
Réalisation d'une dalle en béton armée et reprise du regard de visite à la côte	2 362,50 € HT
Modification du revêtement de sol et création d'une marche en pierre de 5 cm	1 250,00 € HT
Création d'un puits perdu sous le parvis	362,50 € HT
Carottage façade	437,50 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>9 268,50 € HT</b>

### **Fiche modificative n°51 : ajout d'un garde corps**

#### ***Contexte de la modification :***

A la demande du coordinateur SPS, il a été ajouté un garde corps dans les locaux techniques afin de prévenir les risques de chute lors des opérations de maintenance.

#### ***Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°51 :***

Plan d'exécution	312,50 € HT
Garde corps métallique	530,40 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>842,90 € HT</b>

### **Fiche modificative n°53 : Modification hall d'entrée**

#### ***Contexte de la modification :***

Suite à la modification des dispositions des systèmes climatisation, de faux plafond et de position des portes automatiques dans le hall d'entrée, il faut procéder à des ajustements techniques de structures pour permettre un fonctionnement homogène de ces éléments.

#### ***Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°53 :***

Pose d'un profilé sous PSR filant, en dilatation, support des portes PA1 et PA3	1 568,64 € HT
Pose d'un profilé sous IPE 300, en dilatation, laissant place aux gaines de ventilation, support PA6	2 818,65 € HT
Prolongement des capots de porte automatique sur la longueur totale du hall	599,04 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>4 986,33 € HT</b>

**Fiche modificative n°54 : prestations de mise en œuvre de structure porteuse des cimaises sur murs gouttereaux**

***Contexte de la modification :***

Cette prestation nécessaire à la mise en œuvre de futures cimaises sur murs gouttereaux doit être confiée à l'entreprise pour deux raisons :

- la nouvelle structure s'appuie sur des fers existant dont la restauration et la vérification est à charge l'entreprise attributaire du présent marché ;
- la structure sert de passage de câble et de support à l'éclairage fixe mis en œuvre au titre du présent avenant.

Ces prestations n'ont pu être intégrées à l'appel d'offre pour la raison évoquée à plusieurs reprises qu'il a été nécessaire de résilier le scénographe initial concomitamment au lancement de l'appel d'offre.

***Synthèse de la modification sur la base de la fiche n°54 :***

<b>Lisses d'accrochage cimaise</b>	<b>6 443,95 € HT</b>
Lisse 1	3 090,32 € HT
Lisse 2	1 390,64 € HT
Lisse 3	1 390,64 € HT
Plus value pour thermo laquage	572,35 € HT
<b>Structure d'accrochage des projecteurs</b>	<b>16 532,54 € HT</b>
Fourniture et installation de structures en tubes acier de section 30x40mm, dimensions hors tout L 8040mm x Ht 3750 compris coulisse en "U" pour encastrement d'un rail électrique	16 532,54 € HT
<b>Rail technique pour blocage cimaise</b>	<b>3 410,40 € HT</b>
Rainurage dans les pierres mise en place sur caniveaux	3 410,40 € HT
<b>MONTANT DEFINITIF DE LA MODIFICATION</b>	<b>26 386,89 € HT</b>

### ARTICLE 3. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

- L'article 2.1 de l'acte d'engagement du 4 novembre 2011 rédigé initialement comme suit

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire. Il s'établit comme il suit :

Montant HT :	Montant HT	Montant TTC :
POSTE N° 1 Gros Œuvre - Sols durs – Faïence : .....	603 703,52 €	722 029,41 €
POSTE N° 2 Ravalement de façade : .....	402 499,05 €	481 388,86 €
POSTE N° 3 Charpente - Couverture - Zinguerie : .....	187 131,65 €	223 809,46 €
POSTE N° 4 Charpente métallique – Bardage - Isolation : ..	294 145,13 €	351 797,58 €
POSTE N° 5 Cloisons - Faux plafonds - Peinture : .....	123 633,54 €	147 865,71 €
POSTE N° 6 Menuiseries métalliques - Serrurerie :.....	446 646,19 €	534 188,84 €
POSTE N° 7 Electricité – Courants forts - Courants faibles :	105 926,15 €	126 687,68 €
POSTE N° 8 CVC – Rafraichissement- Plomberie :... ..	410 287,80 €	490 704,21 €
POSTE N° 9 Menuiserie bois : .....	148 358,56 €	177 436,84 €
POSTE N° 10 Ascenseurs : .....	56 094,75 €	67 089,32 €
POSTE N° 11 Portes automatiques : .....	48 604,04 €	58 130,43 €
Muséographie :		
POSTE N° 12 Système de Sécurité Incendie :.....	248 539,68 €	297 253,46 €
POSTE N° 13 Protection Vol/ Surveillance vidéo :... ..	18 430,80 €	22 043,24 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>3 094 000 €</b>	<b>3 700 424,00 €</b>
<b>Montant total HT en lettres :</b>		
Trois millions quatre vingt quatorze euros .....		
.....		

est modifié comme suit :

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire. Il s'établit comme il suit :

Montant HT :	TVA : (taux et montant)	Montant TTC (en chiffres)
3 580 833,04 €	701 843,28 €	4 282 676,32 €
<b>Montant H.T. en lettres :</b>		
Trois millions cinq cent quatre vingt mille huit cent trente trois euros et quatre centimes		

- L'article 3 de l'acte d'engagement du 4 novembre 2011 est modifié comme suit :

Le délai d'exécution du marché est de soixante cinq semaines, hors garantie de parfait achèvement et hors période d'entretien des ascenseurs et des portes automatiques.

Le délai d'exécution de 65 semaines inclut une période de préparation d'une durée de 8 semaines conformément à l'article 28.1 du CCAG Travaux.

Le délai d'exécution court à compter de la notification, qui vaut ordre de démarrage de la période de préparation de chantier.

Les travaux devraient débuter dans le courant du dernier trimestre 2011, la mise à disposition du bâtiment est prévue pour le premier trimestre 2013 avec une ouverture au public de la Chapelle programmée pour le 13 juin 2013 au plus tard.

- Le CCTP du marché 11M0105 sont complétés par l'ensemble des prestations décrites dans les synthèses des fiches modificatives présentes dans l'article 2 précédent.

#### **ARTICLE 4. - NOUVEAU MONTANT DU MARCHE**

Ancien montant du marché :	3 094 000,00 € H.T.
Prestations en plus value :	810 632,68 € HT
Prestation en moins value :	323 799,64 € HT
Nouveau montant du marché :	3 580 833,04 €
<b>% de variation :</b>	<b>15,73 %</b>

#### **ARTICLE 5. - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS**

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

#### **ARTICLE 6. - SPECIFICATIONS DIVERSES**

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

#### **ARTICLE 7. - PRISE D'EFFET**

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Mention manuscrite « lu et approuvé »  
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-Président délégué à la culture et  
aux équipements culturels

(signature et cachet de la société)

Jean BONFILLON

**AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 11 M 105 du 04 novembre 2011**

**RAPPORT DU MAITRE D'ŒUVRE**

**MAITRE D'OUVRAGE :**  
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

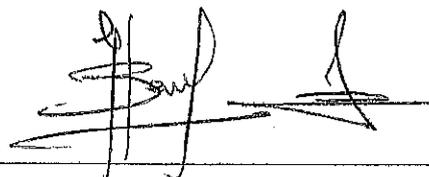
**MAITRE D'ŒUVRE :**  
GROUPEMENT CONJOINT NON SOLIDAIRE :

**J.P. BERNARD**, Architecte d.p.l.g. Mandataire  
3 bd Aristide Briand  
13100 AIX EN PROVENCE

**J. DURAND**, Architecte d.p.l.g.  
3 bd Aristide Briand  
13100 AIX EN PROVENCE

**B.E. SETOR**  
350 av. du Club Hippique  
Le Présidium A  
13090 AIX EN PROVENCE

**TITULAIRE DU MARCHE :**  
**LEON GROSSE PROVENCE**  
75 rue Marcellin BERTHELOT  
ZI Les Milles  
BP 386  
13 799 Aix-en-Provence Cedex 3



➤ Éléments ayant conduits à la solution d'un avenant

Par délibération du 24 juin 2010, le Conseil de Communauté reconnaissait, au titre de sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », l'intérêt communautaire de la Chapelle des Pénitents Blancs comme extension du Musée Granet et actait son transfert par la ville d'Aix-en-Provence.

Cet édifice est destiné à accueillir les œuvres de la Fondation Jean et Suzanne Planque à compter de 2013, année de Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture.

Le conseil communautaire a prononcé la réception de l'APD par la délibération n°2011 B204 du 19 mai 2011. A la suite de cette délibération qui autorise Madame le Président à signer la convention relative à la réalisation d'un diagnostic archéologique établie en réponse à l'arrêté Préfectoral n°6321 du 17 novembre 2010, les services de la Communauté d'Agglomération ont procédé au lancement d'un marché de démolition avec deux objectifs :

- Prendre de l'avance sur les opérations de restaurations dans le contexte d'une opération à flux tendu permettant :
  - de compenser d'éventuelles découvertes archéologiques nécessitant une intervention plus longue,
  - de bénéficier du permis de démolir qui était délivré et dont le délai de recours était échu,
  - de permettre des repérages supplémentaires sur les structures conservées.
- De mettre à disposition du service archéologie de la ville d'Aix en Provence des moyens humains et matériels dus au titre de la convention.

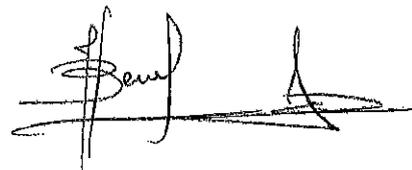
Suite à la Commission de Consultation des Entreprises du 29 Avril 2011, la Communauté a notifié le 25 mai 2011 le marché n°111JPA006 de démolition de la chapelle des pénitents blancs à l'entreprise SO.TE.MAC avec un ordre de service de démarrage du maître d'œuvre, composé du groupement BERNARD / DURAND / SETOR, au 6 Juin 2011. La mise en œuvre de ce marché de démolition et de la surveillance des travaux par le service archéologie de la ville d'Aix en Provence a permis de mettre en évidence la présence :

- de plusieurs sépultures sur la périphérie de la nef sur l'emprise d'éléments techniques de climatisation,
- d'un caveau au niveau du cœur de la nef présentant un risque de sécurité (effondrement) pour le personnel présent sur site,
- de nombreux vestiges (calades, éléments de sols, caniveau) sur les collatéraux ouest,

L'ensemble de ces découvertes a induit une prolongation du diagnostic de fouille jusqu'à mi janvier 2012 (fin initiale du diagnostic en septembre 2011), afin de permettre le relevé de ces éléments et le prélèvement des ossements par un anthropologue permettant ainsi le comblement, ou le cas échéant le terrassement, des sépultures.

En parallèle de cette première phase de chantier :

- le maître d'œuvre bâtiment, composé du groupement BERNARD / DURAND / SETOR, a procédé à la rédaction et mise au point du marché de réhabilitation de la chapelle des pénitents blancs, objet du présent avenant, pendant les mois de mai et juin 2011,
- le scénographe, dont le marché a été notifié le 22 novembre 2012, réalise ses prestations conduisant notamment à des ajustements techniques avec le maître d'œuvre bâtiment, composé du groupement BERNARD / DURAND / SETOR,.



La délibération n°2011\_B353 du 7 octobre 2011 autorise Madame la présidente à signer le marché 11M0105 relatif au lot unique pour la réhabilitation de la chapelle des pénitents blancs à Aix en Provence attribué à l'entreprise Léon GROSSE pour un montant global et forfaitaire de 3 094 000,00 € HT. Ce marché a été notifié le 4 novembre 2011.

L'exposé ci-après donne les différentes origines des prestations modificatives du marché 11M105 relatif à la réhabilitation de la chapelle des pénitents blancs, qui sont présentées dans ce mémoire qu'il est possible de répartir selon 5 groupes :

- sujétions imprévues,
- modifications de prestations liées au diagnostic archéologique,
- modifications de prestations liées à la démolition
- modifications de prestations prescrites par les services de l'Etat (Conservateur Régional des Monuments Historiques et Architectes des Bâtiments de France) lors du suivi des travaux (cf décret 2009-750 du 22/06/2009),
- mise au point entre les maîtrises d'œuvre,
- modifications de prestations techniques pour simplification du projet pour équilibrage financier du marché.

➤ Contenu et négociation de l'avenant

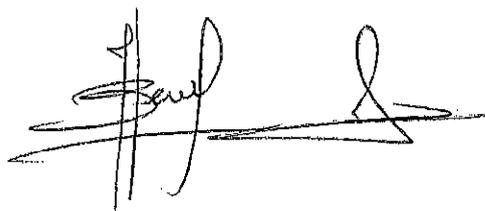
Pour chacune des fiches modificatives, retenues dans le cadre de la rédaction de l'avenant ci-joint, une liste de travaux à modifier ou à intégrer au marché a été établie et conclue selon le processus suivant :

- le maître d'œuvre, composé du groupement BERNARD / DURAND / SETOR, a présenté la justification de ces modifications à la Communauté du Pays d'Aix;
- suite à l'accord de principe de la Direction des Bâtiments de la CPA il a fait procéder à un premier chiffrage par l'entreprise titulaire du marché,
- une mise au point et choix définitif des prestations entre la Direction des Bâtiments de la CPA et le maître d'œuvre,
- une négociation entre maître d'œuvre et entreprise, chaque étape de la négociation est marquée par un chiffrage de l'entreprise,

La négociation a été menée sur plusieurs points :

- sur les quantités lorsqu'il s'agissait de prix prévus dans le cadre du marché ;
- sur la nature exacte des prestations nouvelles et sur les possibilités d'optimisation sur certains postes tels que les échafaudages

La somme de l'ensemble des devis initiaux (hors prestations refusées) est de 652 332,98 € HT qui a pu être ramenée à 486 833,04€ HT après négociation entre l'ensemble des parties. La négociation a donc permis de réduire le montant de l'avenant de 25,37 %. Le montant après négociation de cet avenant représente une augmentation du montant du marché de 15,73 % dont la synthèse des fiches modificatives est la suivante :



n° fiche modificative	indice	montant	n° fiche modificative	indice	montant	n° fiche modificative	indice	montant
1	quarto	9 000,00 € HT	24	quarto	2 503,01 € HT	41	quarto	- 5 295,12 € HT
2	bis	8 438,22 € HT	25		2 925,24 € HT	42		- 1 072,69 € HT
3	bis	10 615,02 € HT	26		5 521,04 € HT	43		4 409,45 € HT
4	bis	7 384,92 € HT	27	bis	9 025,93 € HT	44	bis	171 498,66 € HT
9		14 101,80 € HT	28	bis	- 16 185,35 € HT	45		1 912,68 € HT
11	ter	2 432,74 € HT	29	ter	- 7 506,85 € HT	46	bis	2 501,18 € HT
13	ter	8 176,56 € HT	30		0,00 € HT	48	bis	19 986,49 € HT
14	bis	9 521,07 € HT	34	quarto	34 697,38 € HT	50	bis	9 268,50 € HT
15	bis	709,57 € HT	35	ter	2 791,92 € HT	51		842,90 € HT
17	ter	2 895,19 € HT	36	bis	- 1 164,07 € HT	53		4 986,33 € HT
20	ter	67 267,28 € HT	38	bis	9 423,50 € HT	54		26 386,87 € HT
22	bis	7 127,72 € HT	39		15 860,00 € HT	<b>Total</b>		<b>486 833,04 € HT</b>
23		13 225,00 € HT	40	bis	32 620,95 € HT			

Cet ensemble se répartit, selon les différentes natures de modifications évoquées précédemment, comme suit :

Origine modification	Montant avenant	% de variation du marché
Archéologie	17 438,22 € HT	0,56 %
Aléas démolition	20 136,09 € HT	0,65 %
Aménagement scénographique	214 375,05 € HT	6,93 %
Modifications techniques	95 976,72 € HT	3,10 %
Imprévus	67 267,28 € HT	2,17 %
Modification CRMH	71 639,68 € HT	2,32 %
<b>Total</b>	<b>486 833,04 € HT</b>	<b>15,73 %</b>

Ainsi l'évolution du marché se synthétise comme suit :

Ancien montant du marché :	3 094 000,00 € H.T.
Prestations en plus value :	810 632,68 € H.T.
Prestation en moins value :	323 799,64 € H.T.
Nouveau montant du marché :	3 580 833,04 € H.T.
<b>% de variation :</b>	<b>15,73 %</b>

Un permis modificatif, instruisant notamment le passage du classement ERP d'une 4<sup>ème</sup> catégorie vers une 5<sup>ème</sup>, est en cours d'instruction. En cas d'un avis favorable, ce changement induira un avenant n°2 pour le marché n°11M105 représentant une moins value déjà négociée à 77 398,64 € HT soit, - 2,5 %.

➤ Délai

L'augmentation du délai contractuel afin d'intégrer les prestations supplémentaires ci avant a été négocié à cinq semaines seulement, grâce à une bonne intégration des différentes tâches dans le calendrier d'exécution des travaux.

*[Signature]*

**JEROME DURAND**  
**ARCHITECTE**  
 47, Chemin de Mimet  
 13015  
**MARSEILLE**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché de travaux n°11M0105 de l'entreprise Léon Grosse - Chapelle des Pénitents Blancs - Annexe du Musée Granet**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



05 DEC. 2012